

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 04 avril 2026

Délibération n°2026/029

Objet : Élection des vice-présidents

Nombre de membres 46			<p>L'an deux mille vingt-six, le quatre avril, à 9h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.</p> <p>CASTELLANI Jean-René est désigné secrétaire de séance.</p> <p>Le quorum est atteint.</p> <p>Présents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – AMADEI Toussainte – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASCOUL Pierre-François – BASTIANI Angèle – BATTAGLINI Jean-Pierre – CANIONI Sébastien – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CASTELLANI Jean-René – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Laurent – COSTA Angèle – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – GENUINI Benjamin – GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – GUERRIERI Jean-Paul – GUERRINI Antoine – LECA Dominique – LEONETTI Laetitia – LIONS Romain – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MONTI ROSSI William – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – ORSONI Stéphane – PETRIGNANI Yoann – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – RAFFO Marie – SALDUCCI Ange – SAULI Joseph – SAVELLI René – SAVELLI Vincent – TORRACINTA Marcel.</p> <p>Absents représentés : ANTOLINI Clémentine a donné procuration à GUERRINI Antoine – FERRANDI Paul-Vincent a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul – GIUNTINI Patricia a donné procuration à GIOCANTI-MALASPINA Marie-Dominique – ROMANI Sylvie a donné procuration à MATTEI Joseph – TADDEI Marc a donné procuration à ORSINI Joseph.</p> <p>Absents : -</p>
En exercice	Présents	Votants	
46	41	46	
<p>Convocation envoyée le : 29/03/2026 Et affichée le : 29/03/2026</p>			<p>Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 08/04/2026</p>

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3;

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

VU les résultats du scrutin ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DECIDE

- **DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus :
 - **CASANOVA Antone, 1^{er} vice-président**
 - **ROMANI Sylvie, 2^{ème} vice-présidente**
 - **ORSINI Joseph, 3^{ème} vice-président**
 - **GENUINI Benjamin, 4^{ème} vice-président**
 - **GUERRIERI Jean-Paul, 5^{ème} vice-président**
 - **MATTEI Joseph, 6^{ème} vice-président**
 - **POLI Pierre, 7^{ème} vice-président**
 - **CASALONGA Jérôme, 8^{ème} vice-président**

- **D'INSTALLER** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 04 avril 2026

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jean-René CASTELLANI



Le Président,
Lionel MORTINI

